

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 15/02/2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie TALON.

Conseillère absente excusée : Laurence MICHOT.

Secrétaire de séance : Charlotte DE VILLIERS

**24-03-03 VOTE D'UNE SUBVENTION A FAMILLES RURALES CENTRE PERISCOLAIRE « LA RÉCRÉ »
pour 2024**

L'association Familles Rurales dont le siège est à ST MARS LA REORTHE, sollicite auprès de la commune de SAINT MARS LA REORTHE, une aide financière pour son service d'accueil et de loisirs « la Récré ».

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à M. le Maire, qui comporte le bilan de l'année 2023 et le budget prévisionnel 2024.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Le Maire propose au conseil municipal :

- d'accorder à l'association Familles Rurales une subvention de 32 000 euros pour le centre périscolaire et accueil de loisirs « La Récré » pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide de verser une subvention de 32 000 € à Familles Rurales pour le centre périscolaire et accueil de loisirs « La Récré » pour l'année 2024.
- Décide le versement mensuel de la subvention.
- Autorise le Maire à signer la convention financière.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire
Patrice BERTRAND